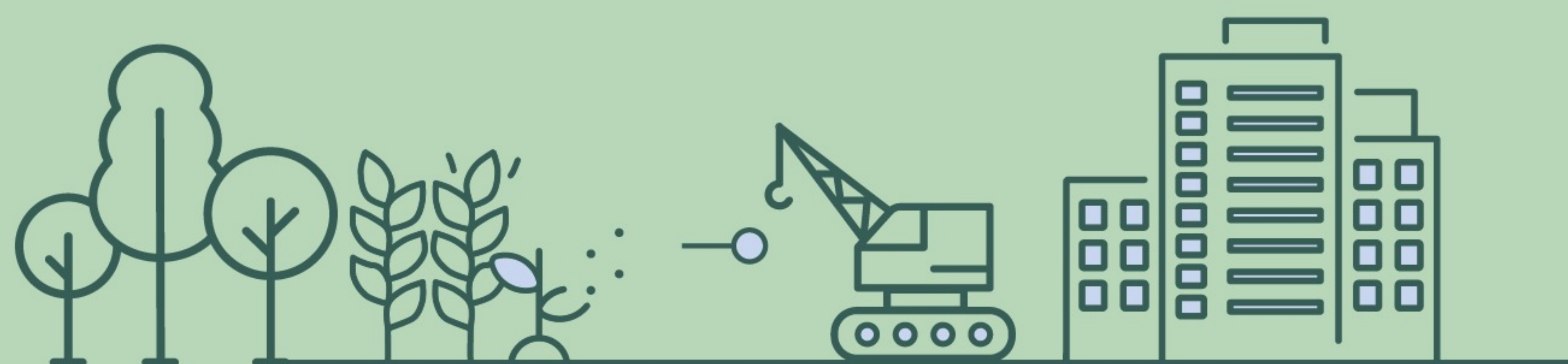




OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Si la France s'est fixé un objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette d'ici 2050, cette trajectoire est progressive et conjuguent la maîtrise de l'étalement urbain avec la préservation des sols vivants.



● 1^{re} étape de la trajectoire : maîtriser l'étalement urbain

On parle de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), quand on utilise ces espaces pour la création ou l'extension d'espaces urbanisés.



En France, 20 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés en moyenne chaque année.

Cet étalement urbain représente 5 terrains de football par heure.

Ces 10 dernières années, la consommation d'espace équivaut à la superficie du département du Rhône.

D'ici à 2031, la loi fixe l'objectif de réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Cet objectif vient encadrer une baisse tendancielle de la consommation d'espace déjà constatée ; mais qu'il faut amplifier.





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

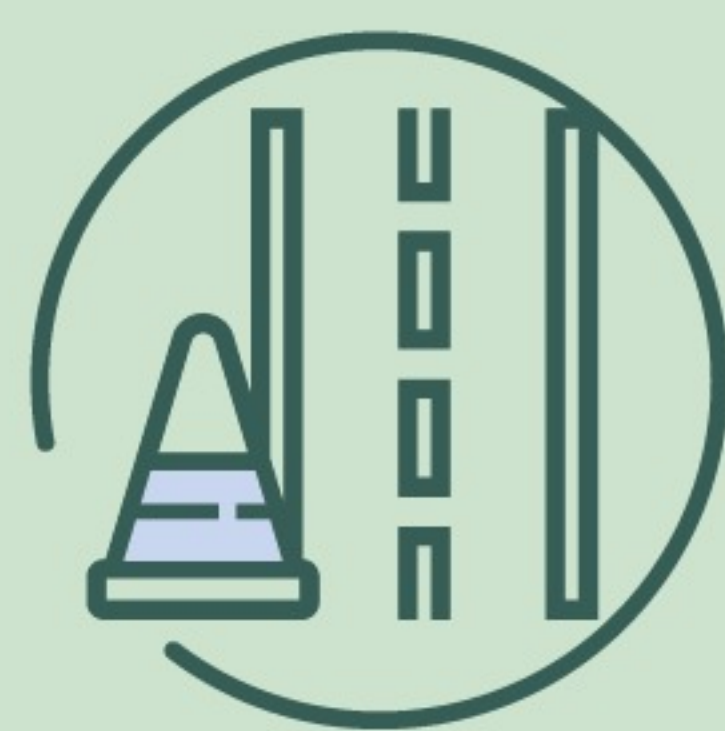
*Liberté
Égalité
Fraternité*

● **2^{me} étape de la trajectoire : protéger les sols vivants,
y compris dans les espaces déjà urbanisés**

La loi Climat Résilience fixe l'objectif d'atteindre le « **zéro artificialisation nette des sols** » en 2050. Elle définit l'artificialisation des sols comme l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol.

Comment calculer l'artificialisation nette d'un territoire ?

C'est le solde entre :

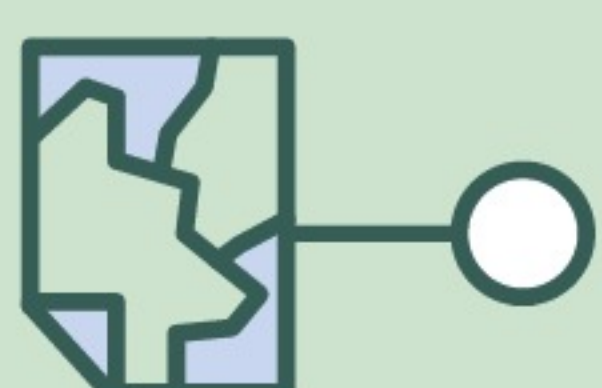


Les surfaces nouvellement artificialisées
(création de bâtiment, route ou parking
goudronnés, voie ferrée, décharges...)

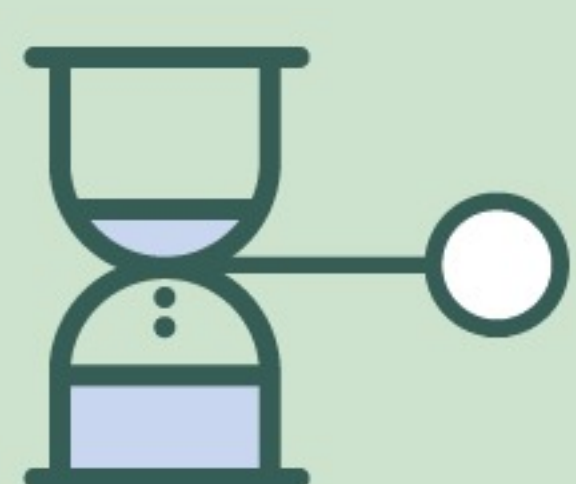


Les surfaces nouvellement rendues à la nature
(création de plan d'eau, cours d'eau, plage,
carrières, champs agricoles, forêt, prairie,
parc urbain boisée...)

Il se calcule :



à l'échelle d'un document de planification et d'urbanisme.



sur une période donnée.



OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » : TOUS LES TERRITOIRES SONT CONCERNÉS

En France, **20 000 ha d'espaces naturels** agricoles et forestiers sont consommés en moyenne chaque année. **68% sont consacrés à l'habitat** et **25% aux activités économiques**.

Des enjeux adaptés à chaque territoire

La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers est constatée à :

60% 

dans des zones où le marché immobilier est détendu.

Les petites et moyennes villes dont la périphérie s'étend, et le centre dépérit.

Une priorité : faire revivre les espaces déjà urbanisés.

40% 

dans des zones où le marché immobilier est tendu.

En périphérie des métropoles, parce que le coût de l'immobilier éloigne les ménages plus modestes des centres villes attractifs.

Une priorité : construire pour répondre à la demande en privilégiant le recyclage des surfaces déjà artificialisées.

Une mise en place progressive et territorialisée

La trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols doit être déclinée et adaptée dans les documents de planification et d'urbanisme pour chaque territoire.

Elle prend en compte les besoins des territoires et l'historique d'artificialisation de ces territoires sur les 10 dernières années.



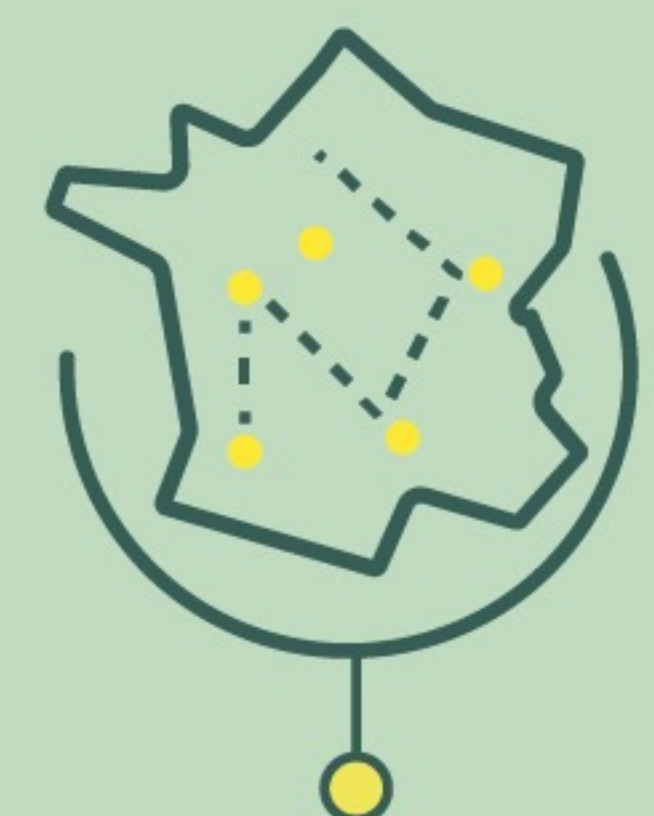
les efforts de sobriété foncière déjà entrepris au regard de la consommation d'espace en réponse à un besoin avéré de logement, de surface économique ou d'équipement sur le territoire ces dernières années



les besoins du territoire au regard des dynamiques démographiques et économiques,



les espaces déjà artificialisés mobilisables comme les friches et les locaux vacants,



l'équilibre du territoire (pôles urbains, maillage des infrastructures, enjeux de désenclavement rural...).



OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » : POURQUOI PROTÉGER LES SOLS VIVANTS ?

- **Des bénéfices pour la planète :** les sols « vivants » favorisent la biodiversité, limitent les risques d'inondation par ruissellement, stockent du carbone.



L'Artificialisation des sols est la **1^{ère} cause de l'érosion de la biodiversité.**



1 ha d'étalement urbain économisé évite l'émission de **190 à 290 tCO₂.**

- **Des bénéfices pour les habitants :** une ville moins étalée diminue les temps et coûts de transport, limite la facture énergétique, favorise la proximité des espaces naturels, préserve le potentiel de production des sols agricoles en circuit court.



La facture énergétique des ménages serait **10 % plus faible** sans l'étalement urbain des 20 dernières années.

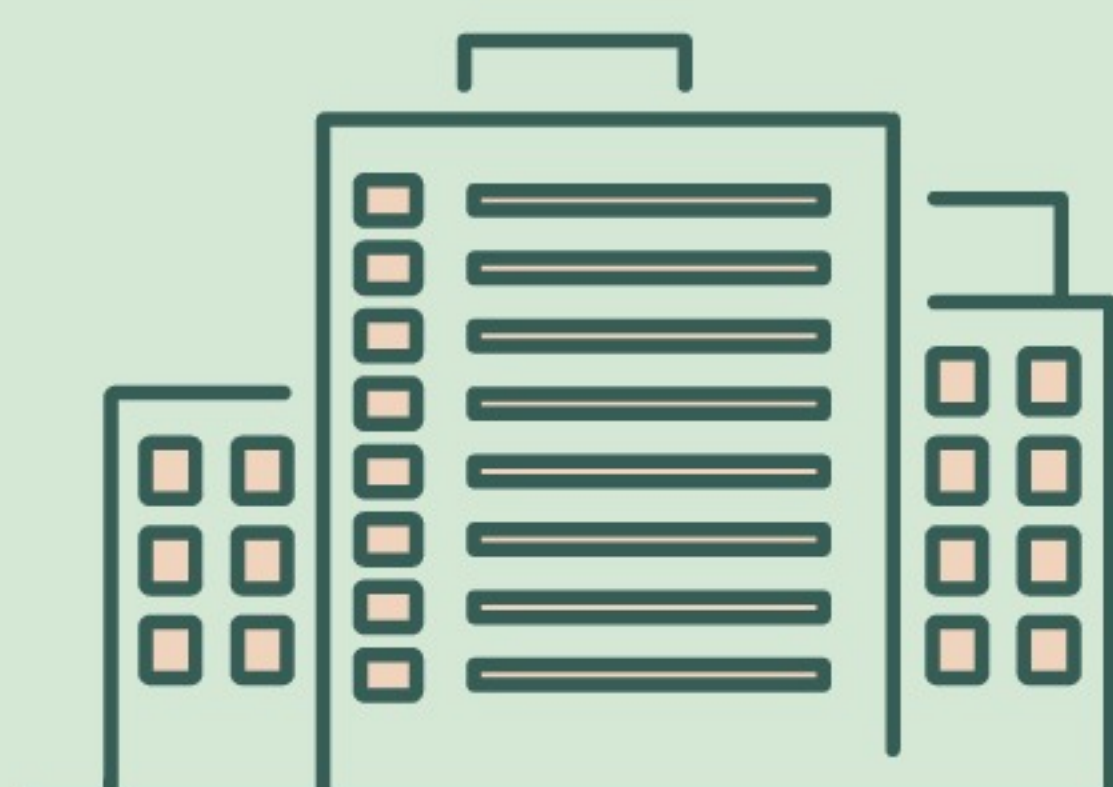


Les distances parcourues en voitures sont **1,5 moins importantes** pour les habitants des centralités urbaines que pour ceux des périphéries.

- **Des bénéfices pour les collectivités :** moindre coût d'investissement et fonctionnement d'équipement publics (réseaux, voirie, services ...), un territoire préservé et résilient.

RÉPARER LA VILLE

Rénovation des espaces déjà urbanisés = plus de logements, un centre-ville dynamisé, de l'emploi local



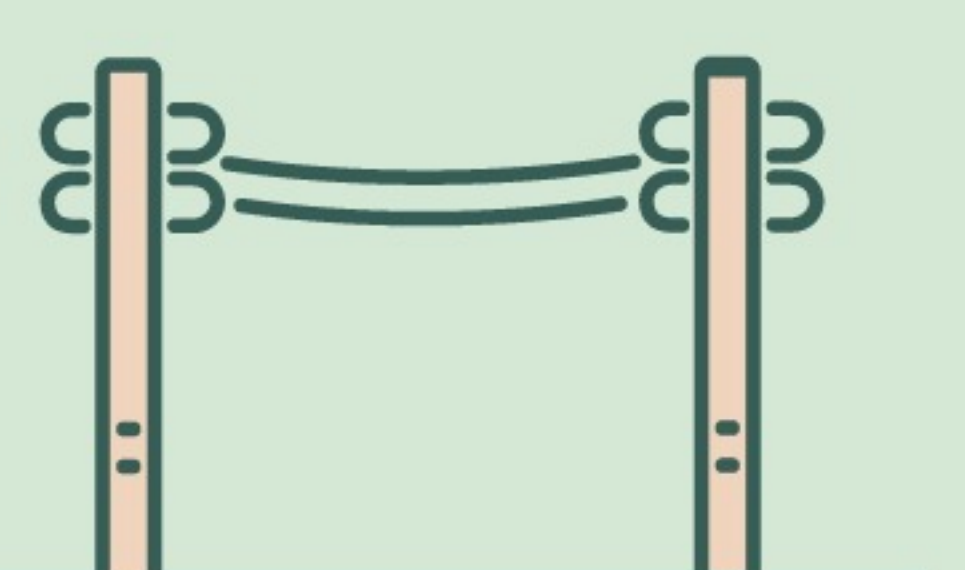
AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Préservation du cadre naturel et du patrimoine = renforcement de l'attractivité du territoire et développement de la nature en ville



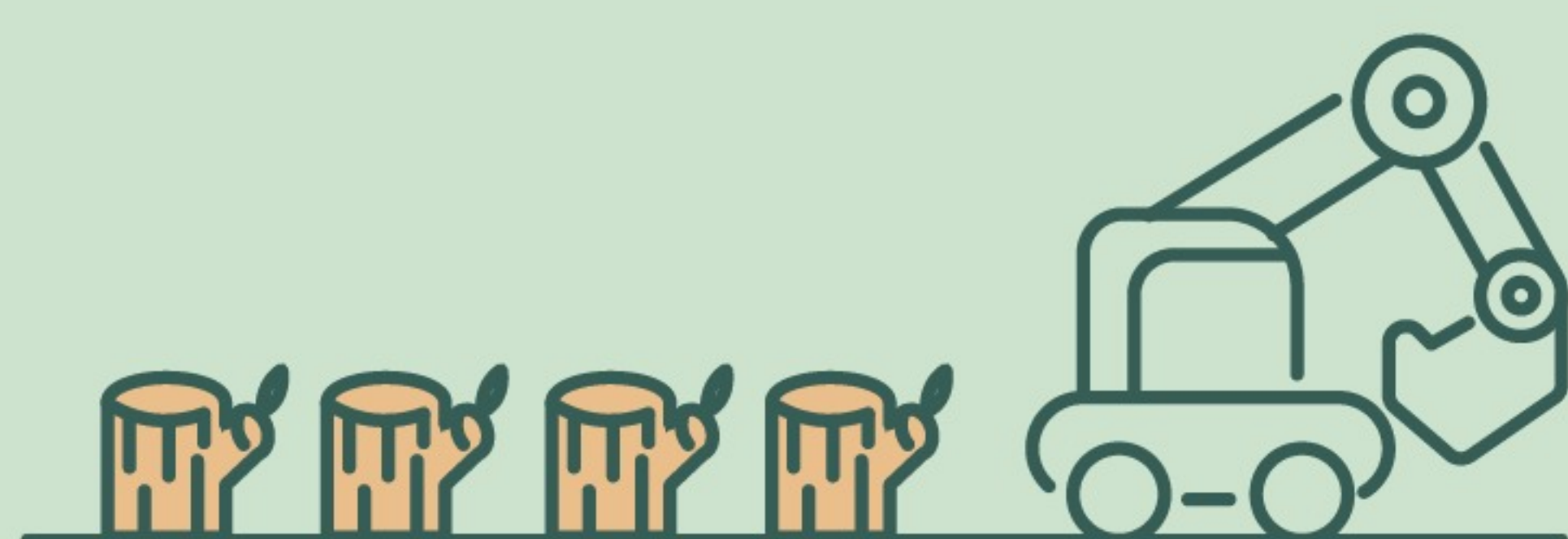
OPTIMISATION DES COÛTS

Optimisation des coût = baisse des dépenses publiques par la réductions des réseaux à entretenir et l'optimisation des équipements





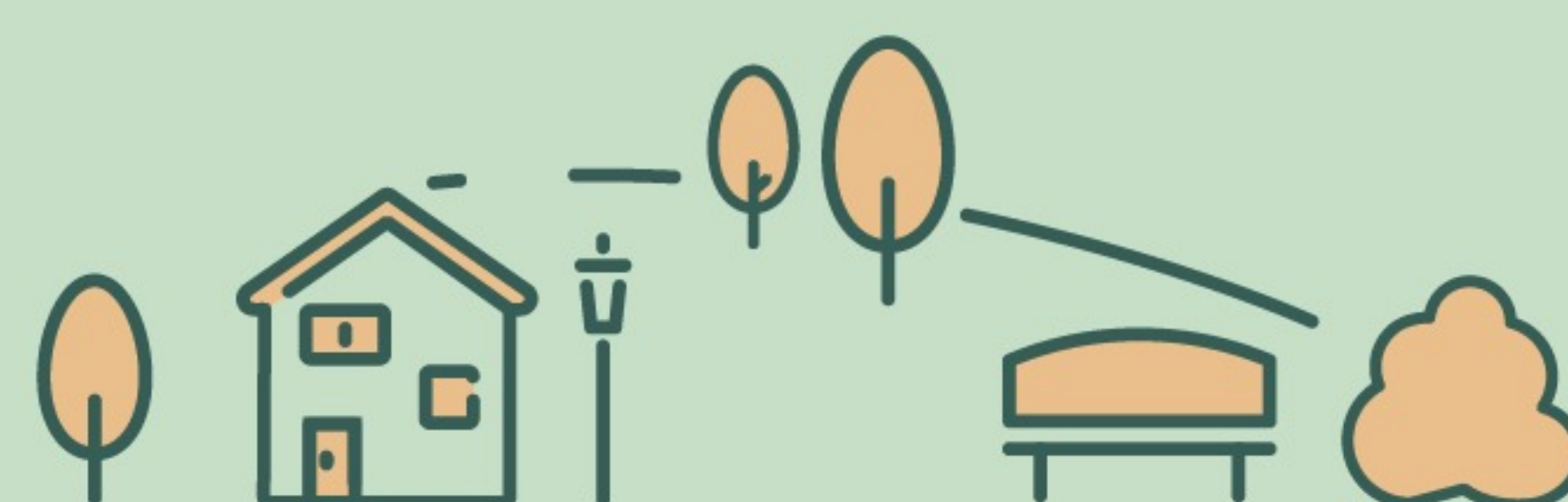
OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » : CONJUGUER SOBRIÉTÉ ET QUALITÉ URBAINES



La consommation foncière a augmenté **4 fois plus vite** que la population pendant les vingt dernières années.



Conséquence ? Des périphéries urbaines souvent peu denses, éloignant les habitants de l'emploi, des activités et des services.



Objectif ? Construire des villes et villages plus sobres, tout en préservant la qualité du cadre de vie des habitants.

Comment ?



Mobiliser les surfaces déjà artificialisées en particulier par le recyclage des friches et locaux vacants.



Préserver et créer des surfaces de nature en particulier dans les villes denses.



Continuer à construire uniquement en réponse à un besoin avéré de logement, de surface économique ou d'équipement.

Pourquoi ?



150 000 ha de friches.



1,3M de locaux vacants.



80 % de la ville de 2050 est déjà bâtie.



92 % des Français estiment qu'il n'y a pas assez de nature en ville.



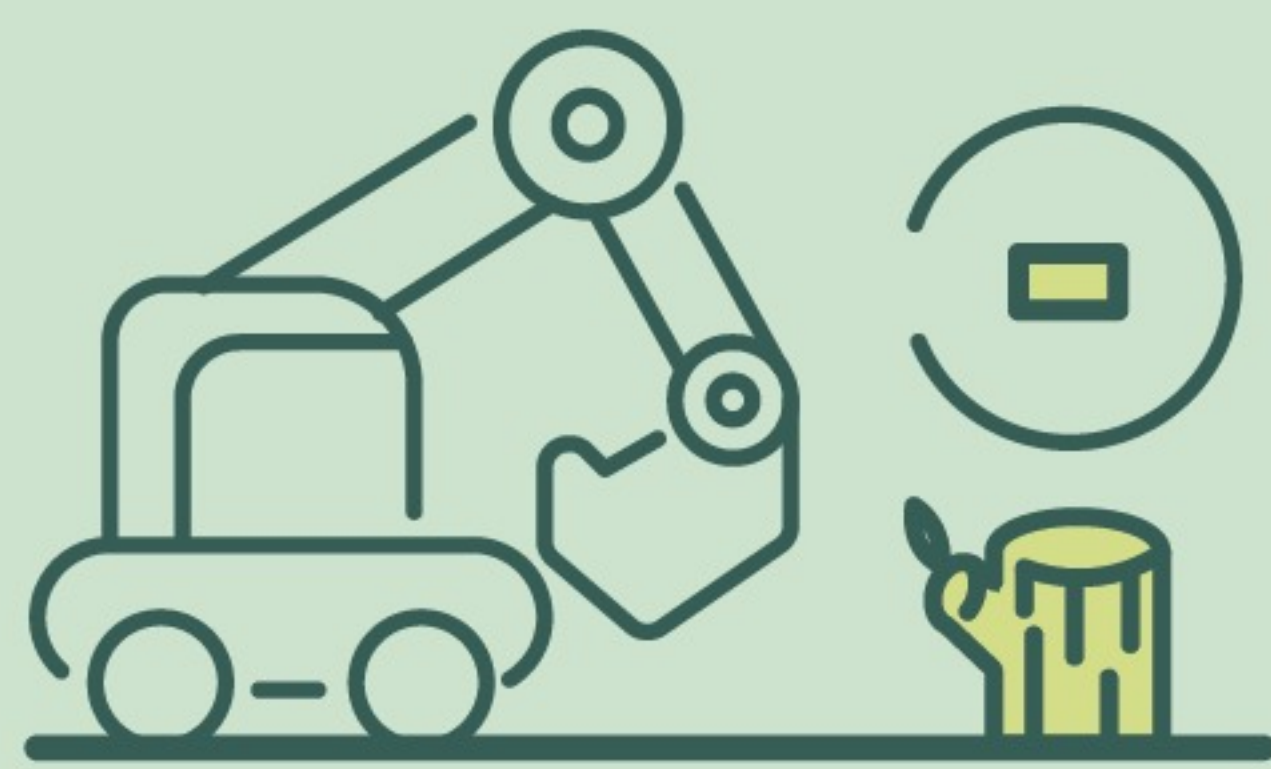
Les habitants plébiscitent les habitats où les activités et services de proximité sont accessibles en moins de 15 minutes à pied.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » : DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES, DES AIDES DÉPLOYÉES



Les collectivités sont compétentes en matière d'urbanisme et d'aménagement.

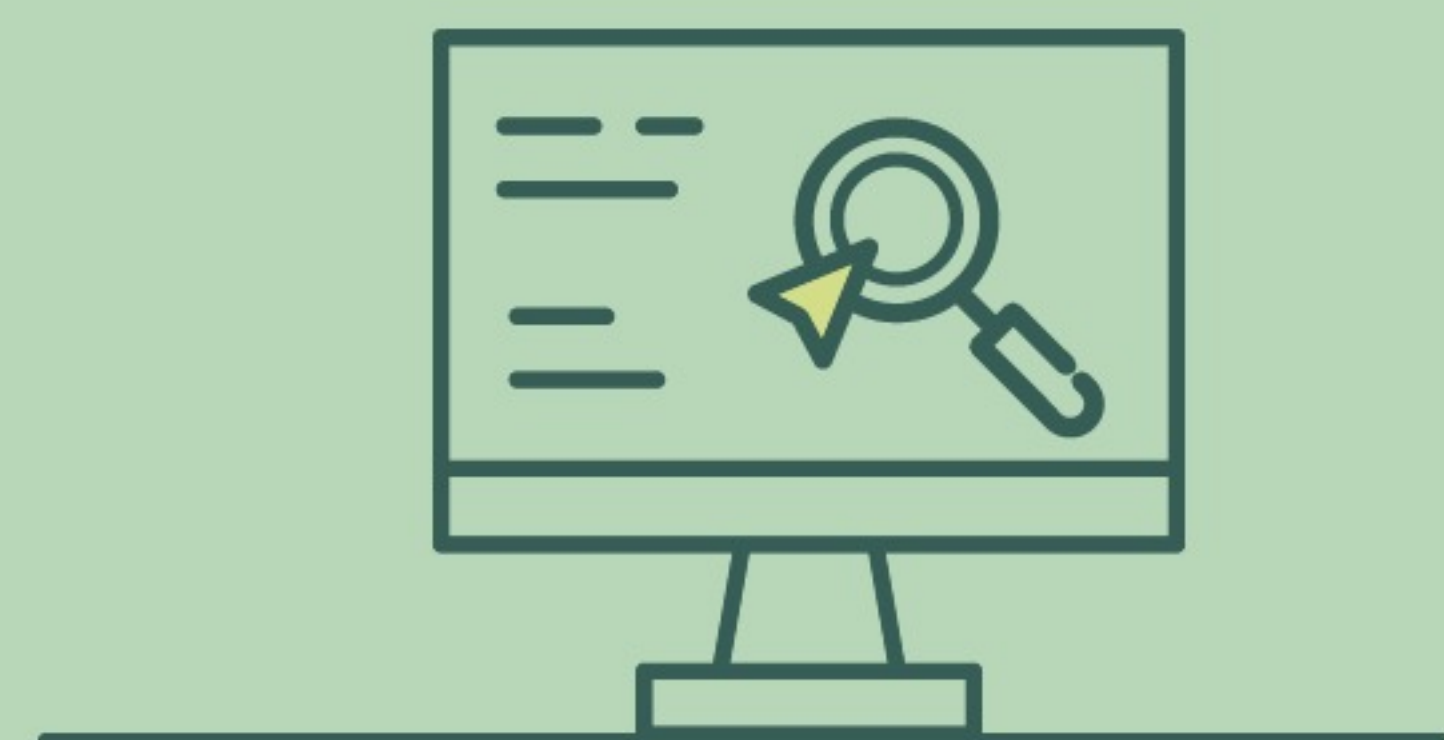
Elles doivent intégrer la trajectoire de réduction de l'artificialisation nette dans leurs documents de planification et d'urbanisme avant février 2024 pour les documents régionaux, août 2026 pour les SCOT et août 2027 pour les PLU et cartes communales.

○ Pour les accompagner, l'Etat met à disposition plusieurs aides



Des aides à l'ingénierie des établissements publics fonciers, du Cerema, de la Banque des Territoires et de l'ANCT.

- 222 lauréates « Action cœur de ville »
- 1600 « Petites villes de demain »
- Des EFP présents sur 80% dun territoire national



Des outils numériques : un observatoire national de l'artificialisation mettant en ligne gratuitement les données de consommation et d'artificialisation des sols, un outil UrbanSimul d'appui à l'élaboration des stratégies foncières.

300 M€/an



Un fonds
de recyclage
des friches

25 M€/an



pour la
restructuration
des locaux
d'activité

100 M€/an



Un fonds de
renaturation
des villes

○ Des résultats déjà constatés :

En 2021/2022, le fonds friches a accompagné **1 385 lauréats**, et permis le recyclage de l'ordre de **3370 ha de friches** contribuant à la production de **6.7 Mm2 de logements** et **4.9 Mm2 de surfaces économiques**.